

# LA ROUE DE L'HISTOIRE

10<sup>ème</sup> année  
N° 573 du 18 Août 2011  
Prix : 300 FCFA  
Autres pays : 2 Euros  
Siège : Zabarkan, Rue du SNEN  
BP : 5005 Niamey - Tél : 74 05 69

" La Roue de l'histoire tourne  
inexorablement  
et personne ne peut l'arrêter"

Citation de la semaine :  
"Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution"  
Article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Hebdomadaire nigérien d'informations générales, d'analyses et de formation paraissant tous les mercredis

## ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES :

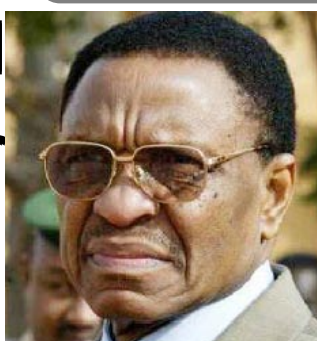
# Le gouvernement désarme

Le gouvernement a sensiblement désarmé à propos de la procédure de levée de l'immunité de certaines personnalités politiques impliquées dans des affaires de malversations financières. En tout cas, sur l'ensemble des affaires en cours, c'est la position adoptée par le gouvernement depuis le dernier conseil des Ministres du 11 août dernier. Pas de poursuite judiciaire et pas de levée de l'immunité parlementaire pour les responsables politiques impliqués dans les dossiers. Première conséquence de cette nouvelle option du gouvernement, le commerçant député Zakou Djibo dit Zakai échappe à la procédure de levée de son immunité. La levée de l'immunité du député Zakou Djibo ne passera pas ainsi devant l'Assemblée Nationale et Zakou Djibo ne passera pas non plus devant la Haute cour de justice, juridiction spéciale chargée de connaître les affaires concernant les responsables du gouvernement et les parlementaires.



## SOMMAIRE

### Tandja Mamadou réclame le trésor qu'il a caché ?



### Série de perquisitions dans l'entourage de Djibo Salou

### LANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NIAMEY-NAMARO-FARIÉ :

## Le désenclavement de la zone dans 15 mois

### L'ARN décide de ne pas voter la levée de l'immunité parlementaire de Zakou Djibo

# Série de perquisitions dans l'entourage de Djibo Salou

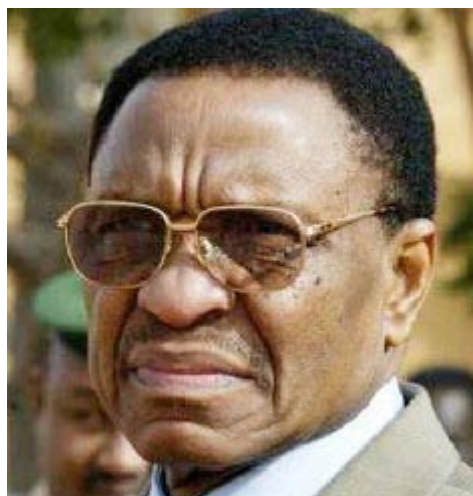
C'est sous une pluie battante, que la maison ou disons un terrain clôturé appartenant à Ali Salou, frère de l'ancien président Djibo Salou, a été investi par des éléments de la gendarmerie et de la DGSE le lundi le 15 Août dernier en vue d'une perquisition. Avant toute opération, Ali Salou a été cueilli de son domicile qui est à quelques mètres, sous le regard des curieux de la rive droite du fleuve, pour être entraîné sur les lieux suspects. Au dehors un dispositif impressionnant des forces de l'ordre lourdement armées a quadrillé les alentours du quartier pour éviter tout éventuel débordement. Après de longues heures de fouille et d'interrogatoires les gendarmes vont sortir du fond de l'enclos avec un lot de papiers entre les mains avant de prendre congé de leur hôte. Pour l'heure, personne ne peut dire avec exactitude les résultats auxquels ces investigations ont abouti, encore moins d'ailleurs leurs mobiles précis. Il y a seulement que les riverains des lieux disent avoir constaté des activités suspectes se dérouler depuis un moment autour de cette cours vide que Ali Salou aurait payée auprès d'un ancien douanier, au cour de la transition à la somme de cinquante millions, réglée rubis sur l'ongle. Au départ une dizaine de chevaux blancs et des vaches y étaient élevées. Par la suite ce sont des véhicules flambant neufs sans immatriculation qui se fourvoient dedans avec des chargements suspects. Assez sou-

vent on constate une cohorte d'enfants qui s'affairent à décharger les produits livrés à l'arrivée des convois dans la plus grande discrétion. Présentement encore on peut apercevoir deux gros containers bien scellés qui trônent gaillardement dans la maison. Il faut noter aussi que cet entrepôt a toujours été bien gardé avec interdiction formelle d'y accéder à toute personne non autorisée.

En dehors de frère du président, le domicile de l'ancien ministre de l'intérieur de Salou Djibo M. Cissé Ousmane a fait l'objet aussi d'une perquisition le lendemain, nonobstant son statut de conseiller spécial du Président de la République avec rang de ministre. Les domiciles de certains Généraux on subi semble t-il les mêmes opérations dans le cadre de cette enquête. Plusieurs d'entre eux ont été interrogés à la gendarmerie durant des longs moments. Qu'est ce qui peut justifier un tel branle bas autour de l'ancien chef de la junte ? Rien n'a encore filtré de toutes ces investigations au stade actuel. On sait par contre que la DGSE se défonce sans répit pour dénicher et identifier les commanditaires de la tentative du coup d'état de la nuit du 12 Juillet 2011. Tout récemment encore on vient de signaler l'interception d'une colonne de 23 véhicules chargés d'armes à feu, de munitions et de tenues militaires à la frontière en direction de la Libye.

Yahaya Garba

## Tandja Mamadou réclame le trésor qu'il a caché ?



L'ancien président Tandja Mamadou aurait caché quelque part dans les locaux de la présidence un trésor. Depuis plusieurs jours, certains individus proches de l'ancien régime véhiculent une telle rumeur en laissant croire que ce trésor contenait plusieurs milliards de francs CFA à la date du coup d'état du 18 février mais qui auraient été emportés.

Les personnes chargées de répandre cette rumeur, racontent que l'ancien Président Tandja Mamadou a exigé depuis sa libération la restitution d'un tel fonds qui appartient à l'Etat. Tandja se serait plaint, dit-on, auprès d'une autorité nigérienne à laquelle il aurait carrément dit que si on ne lui restitue pas son argent (...), il finirait par engager un de ces jours une poursuite judiciaire contre les auteurs du coup d'Etat de 18 février 2010. Selon eux, une telle provision d'argent serait destinée à l'époque à faire face aux dépenses de l'Etat, notamment les salai-

res, dans un contexte marqué par le retrait des principaux bailleurs de fonds du Niger en raison de la remise en cause de l'ordre constitutionnel normal enclenchée par le régime en place.

De l'avis de certains nigériens, une telle information s'apparente plus à un canular visant à créer une confusion au sommet de l'Etat et à jeter de discrédit sur certains responsables de l'ex junte militaire au pouvoir. Qui peut fournir la preuve que ce que ces proches de Tandja avancent est vrai ? A supposer même que ce soit une réalité, Tandja est-il en droit de déposer chez lui l'argent de l'Etat, alors même qu'il y a un trésor public opérationnel ? En pareille circonstance, c'est donc seule la responsabilité de Tandja Mamadou qui sera engagée. Lui qui avait pris sur lui le risque de transformer son domicile en une sorte de trésor public. Il convient de préciser que cette façon de gérer les finances de l'Etat, est l'apanage des grands dictateurs, qui ne font pas le distinguo entre les biens de l'Etat à leur patrimoine. Un tel comportement est normalement passible de poursuite judiciaire. C'est dire que les partisans de l'ancien régime doivent éviter de relayer une telle rumeur au risque d'enfoncer Tandja Mamadou dans un autre traquenard judiciaire. Dans tous les cas, les auteurs du coup d'état du 18 février 2010 ne seront jamais inquiétés sur un tel dossier puisqu'ils sont couverts par une immunité constitutionnelle.

Lamine Souleymane

## Brèves ... Brèves ... Brèves

### Manque d'imprimés de carte d'identité dans les commissariats

Il faut retrousser vos manches si d'aventure vous devez renouveler votre carte d'identité en ces temps-ci, car vous allez entendre invariablement la même réponse en faisant le tour des commissariats de Niamey : il y a pas d'imprimés, Monsieur revenez demain ou allez-y au commissariat central où 100 imprimés sont prévus par jour. Nous avons enduré cette fâcheuse expérience la semaine dernière après avoir été obligés de suspendre toutes nos activités durant 3 jours pour nous procurer difficilement ce carton. Nous avons supporté l'épreuve, car en ces temps de raffle, il faut se faire identifier et se promener sans papiers vous expose au risque de vous voir un jour apparaître sur le petit écran de la télévision en compagnie des malfrats et autres noctambules notoires ramassés et embarqués à la police. avis

### L'ARN décide de ne pas voter la levée de l'immunité parlementaire de Zakou Djibo

L'opposition politique regroupée au sein de l'ARN a décidé au cours d'une réunion de s'abstenir de voter la levée de l'immunité parlementaire de Zakou Djibo ou celle de tout autre député dont le gouvernement serait amené à demander à l'Assemblée Nationale. Cette démarche vicieuse de l'opposition consiste, selon les arguments développés au cours de la réunion, à laisser la patate chaude dans les mains du régime actuel. Etant entendu que le député Zakou Djibo de LUMANA/FA est issu de la majorité, l'épreuve peut faire d'abord grincer des dents à la majorité au pouvoir voire même entamer sa cohésion et puis de suite. D'autre part, l'échec de la demande de levée de l'immunité du député Zakou Djibo viendrait perturber l'opération d'assainissement des finances publiques, engagée par le Président de la République Issoufou Mahamadou. Ce qui, en plus de constituer un camouflet pour le régime en place, va attirer sur le régime les critiques du public qui ne va pas tarder à percevoir par là un refus d'engager véritablement la répression des actes de détournement des deniers publics.

Mais en réalité, les vraies raisons de l'ARN sont à chercher ailleurs. Les responsables de l'opposition ont senti une volonté des autorités actuelles à remettre sur la table tous les dossiers de détournement qui ont émaillé la gestion de la 5<sup>ème</sup> République et celle de la transition. Justement, au cours du conseil des ministres du 11 août, le gouvernement qui s'est interrogé du reste sur les conditions dans lesquelles certains dossiers graves de détournement des finances publiques concernant les responsables de la cinquième République ont été mis en veilleuse, a décidé de relancer la procédure judiciaire en vue d'un traitement adéquat de toutes ces affaires.



REPUBLIQUE DU NIGER  
 MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
**CENTRALE D'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS  
 ET MATERIELS AGRICOLES  
 (CAIMA)**  
 RUE DES BATISSEURS BP 11364 NIAMEY - NIGER  
 TEL : 20 73 39 59 FAX : 20 73 50 23

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Direction Général de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles(CAIMA) a l'honneur de rappeler à tous ses débiteurs n'ayant pas encore honoré leurs engagements par rapport à l'apurement de leurs comptes, de bien vouloir le faire au plus tard le 31 aout 2011(délais de rigueur) ; faute de quoi la CAIMA utilisera tous les moyens légaux pour rentrer dans ses droits. Pour tout renseignement complémentaire, contacter ses services de recouvrement au siège de la CAIMA ou téléphoner en passant par le standard au 20.73.39.59.

**Le Directeur Général  
 M. ABDOU SIDI.**

ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES :

# Le gouvernement désarme

**Le gouvernement a sensiblement désarmé à propos de la procédure de levée de l'immunité de certaines personnalités politiques impliquées dans des affaires de malversations financières. En tout cas, sur l'ensemble des affaires en cours, c'est la position adoptée par le gouvernement depuis le dernier conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> août dernier. Pas de poursuite judiciaire et pas de levée de l'immunité parlementaire pour les responsables politiques impliqués dans les dossiers. Première conséquence de cette nouvelle option du gouvernement, le commerçant député Zakou Djibo dit Zakaï échappe à la procédure de levée de son immunité. La levée de l'immunité du député Zakou Djibo ne passera pas ainsi devant l'Assemblée Nationale et Zakou Djibo ne passera pas non plus devant la Haute cour de justice, juridiction spéciale chargée de connaître les affaires concernant les responsables du gouvernement et les parlementaires.**

Un autre député cité dans un dossier en instruction et qui pourra bénéficier de ces dernières mesures de désarmement du gouvernement, le député MNSD Ibrahim Foukori. Autres clients de la justice, l'ancien Premier Ministre Seyni Oumarou, l'ancien directeur général de la SONIDEP Amadou Dioffo, qui ne feront pas non plus objet d'une poursuite judiciaire devant les tribunaux.

Si le gouvernement a décidé de ne pas engager des poursuites judiciaires sur l'ensemble des dossiers en cours, au nombre de 23, il ne manquera pas cependant d'avoir des difficultés à défendre cette position au niveau de l'opinion nationale. Il va s'en dire que dans toute cette affaire de traitement des dossiers de malversations financières, le dossier phare qui retient l'attention de l'opinion nationale, c'est le dossier du député commerçant Zakou Djibo du Moden Lumana. Il est impliqué dans une affaire de malversation financière à travers des fausses factures présentées au trésor national pour paiement et qui ont occasionné à l'Etat du Niger la perte d'un montant de plus de 1,8 milliards de francs CFA. Le dernier conseil des ministres du 11 août a annoncé la fin du remboursement des montants détournés. Quelques jours auparavant, c'est le Ministère public, saisi de l'affaire, qui écrit au gouvernement pour demander la levée de son immunité afin qu'il puisse être entendu en même temps que les autres protagonistes cités dans l'affaire et qui ont déjà fait l'objet d'un mandat de dépôt et placés en prison par le procureur de la République près le tribunal de Niamey.

## Séparation de procédure

Il faut toutefois noter que cette nouvelle option du gouvernement ne constituera pas un abandon du traitement des dossiers. Le gouvernement semble en fait opérer une sorte de séparation de procédure. Pour toutes les affaires de malversation en cours, la procédure judiciaire doit être suivie seulement pour les responsables relevant de l'administration de l'Etat. En somme, dans l'affaire Zakou Djibo, les responsables comme le secrétaire général du Ministère des finances, le payeur général ou le contrôleur financier, feront l'objet d'une procédure judiciaire régulière devant un tribunal et la procédure judiciaire pour eux doit se poursuivre jusqu'au bout. L'autre catégorie de clients sera placée dans une procédure différente qui semble être la conciliation et le remboursement. La procédure judiciaire dans ce cas ne peut être envisagée qu'en cas de refus de remboursement. Dans ce réaménagement de son option, le gouvernement privilégie en prio-

rité le remboursement des montants financiers détournés. Il ne veut pas engager de procédure judiciaire contre les auteurs de délinquance financière qui pourraient en ce moment refuser de rembourser. Dans certaines situations, certains responsables pourraient en effet s'accommoder d'un court séjour en prison s'ils peuvent conserver les milliards détournés.

Il faut dire aussi que la proportion de mise en liberté provisoire dans beaucoup d'affaires de détournement au niveau des tribunaux n'est pas pour rassurer le gouvernement. Dernière affaire de cette série

de liberté provisoire, le dossier de Rabi Hima Yankori sur la gestion de la NITRA dans lequel l'ancienne directrice générale vient de bénéficier d'une mise en liberté provisoire. Ce dossier risque de prolonger la liste des affaires qui n'ont jamais connu un traitement judiciaire total et définitif et qui se sont toutes soldées par une liberté provisoire.

## Une procédure judiciaire déséquilibrée

L'option du gouvernement, si elle préserve les remboursements ne sera pas toutefois sans poser quelques difficultés dans sa praticabilité. Les tribunaux auront en effet de sérieuses difficultés à faire la lumière sur les dossiers quand ils ne pourront plus écouter toutes les parties citées dans une affaire. L'affaire de fausses factures met en cause Zakou Djibo, l'ancien Ministre des finances Badamassi Annou, les fonctionnaires des finances mais aussi les commerçants complices dans l'entourage de Zakou Djibo. Dans cette formule choisie par le gouvernement, le procureur ou le juge d'instruction ne pourront jamais écouter Zakou Djibo ou Annou Badamassi. La justice ne pourra dans cette affaire procéder à la vérification contradictoire des allégations formulées par les fonctionnaires des finances qui peu-

vent être tentés de rejeter toute la responsabilité sur Zakou Djibo ou l'ancien Ministre pour se disculper. Ce dossier ne pourra jamais avoir toute la lumière nécessaire qu'il pouvait avoir dans le schéma d'une procédure d'instruction judiciaire régulière. Toujours par rapport à cette dernière affaire, on ne sait pas ce qui sera la suite à donner du côté du parquet à la demande de levée de l'immunité de Zakou Djibo qui ne peut plus aboutir. Il faut dire que cette position du gouvernement va poser de sérieuses complications entre les mains des juges.

Le gouvernement aurait pu choisir depuis le départ la procédure suivie par la transition du CSRD. On ne passe pas par une procédure judiciaire, le gouvernement choisi de traiter les dossiers à travers une commission ad hoc qui offre plus de marge dans les négociations et transactions. Ce choix donne aussi l'avantage au gouvernement de ne pas donner l'impression d'un recul ou d'un désarmement par rapport à une procédure judiciaire qu'il estime peut-être délicate. Maintenant, dans le cas d'espèce avec le choix actuel opéré, le gouvernement ne pourra jamais convaincre qu'il n'a pas voulu reculer.

Ibrahim Elhadj dit Hima

## PERQUISITION CHEZ ALI SALOU

# Sur la piste d'un trafic

**L'enquête se poursuit sur cette affaire concernant le frère aîné de l'ancien chef de l'Etat, l'homme d'affaires Ali Salou. Commerçant résidant à Niamey dans le quartier de la Rive Droite, Ali Salou est d'abord connu comme vendeur de véhicules d'occasion avant de commencer à intéresser le grand public de Niamey comme étant le frère du chef de l'Etat sous la transition militaire du CSRD. Les dernières descentes de la gendarmerie dans un local lui appartenant ont fini de le propulser sous la rampe de l'actualité.** Et depuis, dans le microcosme de la Capitale Niamey, interrogations et spéculations se poursuivent sur ses activités véritables ou plutôt sur les contours de cette dernière affaire le concernant. Qu'a-t-il fait ? Serait-il impliqué dans un trafic ou dans cette dernière affaire de tentative de renversement du pouvoir ? Pour l'instant, toutes ces interrogations ne trouvent aucune réponse avant la fin de l'enquête de la direction générale de la sûreté de l'Etat, la DGSE qui multiplie les perquisitions et les interrogatoires dans l'entourage du commerçant. Dans la matinée du mardi 16 août dernier, la gendarmerie effectuait encore une descente dans son local où elle a procédé à la saisie de plusieurs véhicules Toyota soupçonnés de servir dans un trafic. A l'étape actuelle des investigations menées par la gendarmerie, aucune précision n'a été portée sur la nature de ce trafic. Trafic d'armes comme l'indique certaines sources, trafic de véhicules ? Rien encore de très précis. Le local visé par la gendarmerie : une cour clôturée dans le quartier Harobanda mais n'abritant aucune construction d'habitat et qui devait servir d'entrepôt ou de parking.

Le lundi 15 août, dans la matinée, les voisins de ce local étaient intrigués par

la présence des véhicules de la gendarmerie qui a investi les lieux. Pendant près de 4 heures, les agents de la gendarmerie qui travaillent pour la DGSE ont procédé à une perquisition des lieux qui a duré de 10 heures jusqu'à 14 heures de l'après-midi. La maison était fouillée de fond en comble en présence de Ali Salou que la gendarmerie est allée chercher à son domicile avant de le conduire au lieu de la perquisition. Dans les alentours, les voisins que ne décourageait pas une forte pluie matinale, ont suivi à distance le manège, l'air quelque peu intrigués. Qu'est-ce qui se passe ? De quoi s'agit-il ? Dans quoi Ali Salou est-il impliqué ? Ils n'en savent rien. Aucun commentaire n'a suivi cette perquisition. Toujours est-il qu'ils auront le temps de constater que les agents de la gendarmerie, au bout de 4 heures de fouille, se sont retirés sans rien emporter, hormis quelques paperasses. Des documents de trafic appartenant à Ali Salou ou des documents de la gendarmerie ? Là non plus, aucune précision. Le commerçant sera reconduit chez lui à quelques 200 m de là.

Le lendemain, mardi 16 août dans la matinée, la gendarmerie va encore réinvestir les lieux. Sur place, plusieurs véhicules appartenant à Ali Salou seront saisis et amenés par la gendarmerie, indiquent les témoins qui affirment toutefois que le commerçant n'a fait l'objet d'aucune mesure d'arrestation.

Au départ de cette affaire, indique-t-

on, les informations ou les dénonciations qui seraient parvenues au service de la sûreté de l'Etat. Les mouvements réguliers et inhabituels des véhicules Toyota Fokker communément appelés Station tout neuf qui quittent le local de Ali Salou. Un témoin qui s'est prononcé sur une chaîne de télévision privée a parlé de véhicules Station neufs sans immatriculation qui sortent de la cour avec des chargements recouverts de bâche en plastique noir. Y aurait-il véritablement des chargements à bord de ces véhicules ? Qu'est-ce que ces véhicules pourraient charger ? Rien de précis à ce sujet, mais sur les lieux de la perquisition, la gendarmerie n'a mis la main sur aucun entrepôt. Toutefois, certaines sources indiquent que plusieurs autres véhicules Toyota - on parle d'une vingtaine auraient été interceptés sur la frontière entre le Niger et la Libye.

Dans l'entourage du commerçant, on ne dément pas la possession par Ali Salou de ces véhicules Toyota Foker, mais on parle plutôt d'un marché régulier de livraison de véhicules Foker en direction de la Libye. Un indice qui mettra la gendarmerie sur la piste d'un trafic de véhicules. L'enquête de la gendarmerie fera la lumière sur la nature de ce trafic et aussi sur l'identité des destinataires de la commande. Le régime de Tripoli ou les insurgés du CNT.

Ibrahim Elhadj dit Hima

## Faire part

M. Adamou Mounkaïla dit Kimba et Madame

Ont la joie de vous faire part de la naissance d'un garçon dans leur foyer le mardi 16 Août 2011. La Maman et le bébé se portent bien. Le baptême auquel vous êtes cordialement invités aura lieu Incha Allah le **Mardi 23Août 2011 à leur domicile sis au Quartier Banifandou, 2ème Kokorbado à 7h30 mn.**



République du Niger  
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture  
Programme «Renforcement de la Santé Sexuelle  
et Reproductive des Jeunes  
et Adolescents y compris la prévention des IST/VIH/SIDA»



UNFPA - parce que tout le monde compte.

Direction Technique de la Composante Jeunesse

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant national pour l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) de mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse

**1. Contexte et justification**

Suite à l'évolution du processus d'actualisation qui est au stade de mobilisation des ressources nécessaires pour le financement du Plan Stratégique National de mise en œuvre de la Politique Nationale de Jeunesse 2011-2015 et pour se conformer aux importantes mesures de réformes à mener d'ici 2013 en vue d'améliorer les méthodes de programmation budgétaire. A cet effet il est prévu l'élaboration d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du secteur Jeunesse et l'organisation d'une table ronde des partenaires techniques et financiers en vue du financement des plans stratégiques régionaux et national de promotion de la jeunesse.

Dans cette perspective, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture en partenariat avec UNFPA, se propose de recruter un consultant national pour l'accompagner dans cette étape de formulation de ce CDMT.

**2. Objectifs de la mission de consultation :**

La mission de consultation vise à doter le secteur de la Jeunesse d'un cadre pertinent et performant de dépenses à moyen terme et accessoirement aider à outiller les cadres techniques concernés par les processus de programmation tant nationaux que régionaux aux techniques d'élaboration du CDMT sectoriel.

Pour ce faire, il s'appuiera sur notamment les documents officiels suivants : la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) réactualisée et adoptée par le Gouvernement, le Plan Stratégique National de mise en œuvre de la PNJ ainsi que les plans régionaux de mise en œuvre de la PNJ.

**3. Fonctions et attributions du consultant :**

Sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, et sous la supervision du Représentant de l'UNFPA, le Consultant travaillera suivant les procédures de l'UNFPA en matière de ressources humaines. Il offrira ses services au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture et jouera le rôle de conseil auprès de l'UNFPA.

Le consultant formulera un cadre de dépense à moyen terme (CDMT) du secteur Jeunesse et accessoirement renforcera les compétences des différentes parties prenantes dans le domaine. Son intervention concernera alors autant les cadres régionaux que centraux du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture concernés. Il défendra le CDMT formulé à l'atelier de validation prévu à cet effet.

**Cadre de travail :**

Le consultant sera autant présent sur le terrain qu'au niveau central selon les exigences de l'agenda qui lui sera soumis.

**4. Résultats attendus :**

A l'issue de la consultation, il est attendu du consultant le dépôt en trois exemplaires du document de CDMT sectoriel qui sera adressé au Ministre en charge de la Jeunesse, à l'UNFPA et à la Coordination du PRSSRAJ. Le consultant se rendra également disponible pour appuyer à la préparation de l'atelier de validation dudit document et défendre le projet de CDMT audit atelier.

**5- Profil du consultant :**

5.1 - **Qualification** Le consultant doit justifier d'un niveau minimum de DESS ou équivalent en économie ou planification de Politiques

Programme et Projet de Développement.

5.2 **Compétences** : Le consultant doit justifier des compétences avérées en formulation, évaluation et suivi de la mise en œuvre d'un CDMT et justifier d'expériences concluantes dans le domaine.

5.3 **Expériences** : le consultant doit avoir au moins deux années d'expériences

**1. Durée de la consultation :**

La durée totale du contrat est fixée à quarante cinq jours ouvrables dont vingt neuf jours de terrain.

**2. Cadre de travail :**

Sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, et sous la supervision du Représentant de l'UNFPA, le Consultant travaillera suivant les procédures de l'UNFPA en matière de ressources humaines. Il offrira ses services au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture et jouera le rôle de conseil auprès de l'UNFPA.

**3. Rôle et responsabilités :**

3.1 **Rôle**

Le Consultant national assistera le gouvernement dans le processus général d'élaboration d'un cadre de dépenses à termes (CDMT) du secteur de la Jeunesse.

3.2 **Responsabilités**

**A ce titre, il :**

- Formulera le projet de CDMT du secteur de la Jeunesse ;
- Aidera accessoirement à renforcer les compétences des différentes parties prenantes sur une meilleure connaissance du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), les aidera à mieux acquérir les techniques nécessaires à la formulation du CDMT sectoriel ;
- Aidera à la préparation de l'atelier de validation du CDMT ;
- Appuiera la finalisation du document de CDMT adopté ;
- Assurera la bonne exécution des différentes étapes du processus ;
- Rencontrera toute autorité nationale et les partenaires au développement jugés nécessaires pour la facilitation du processus ;
- Veillera à la prise en compte des préoccupations majeures de développement (paix, droits humains, environnement, genre, gestion des urgences, etc.) dans ses propositions.

**4. Dossier de candidature :**

**Les personnes désireuses de faire actes de candidature devront constituer un dossier comprenant :**

- Une copie certifiée conforme du diplôme de niveau requis ;
- Une lettre de motivation sur un maximum d'une page ;
- Un CV model UN (P11) à retirer auprès de UNFPA (www.unfpa.org);
- Une proposition technique pour l'atelier d'orientation des parties prenantes de la politique nationale de la jeunesse (maximum 3 pages).

**N.B. : Dossier de candidature à remettre à UNFPA Niger au plus tard le 02 Septembre 2011.**

**UNFPA**  
**428, Avenue du Fleuve Niger**  
**Maison des Nations Unies**  
**BP : 1 1207, Niamey**

LANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NIAMEY-NAMARO-FARIÉ :

# Le désenclavement de la zone dans 15 mois

**Le Président de la République Issoufou Mahamadou a procédé, le mardi 16 août dernier à Kareygorou, au lancement des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Niamey-Namaro-Farié. La cérémonie, qui s'est déroulée à la sortie Ouest de Niamey a été rehaussée par la présence des députés nationaux, des membres du gouvernement, des responsables des institutions républicaines, des représentants ducorps diplomatique ainsi que de plusieurs autres invités.**

Le coût du projet d'aménagement et de bitumage de cette route longue de 67 km, s'élève à 17 milliards de francs CFA, dont 71,16% de contribution de la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et 28,84% pour l'Etat du Niger. Les travaux, dont le délai est fixé à 15 mois, seront exécutés par l'entreprise française SOGEA-SATOM. Ils comprennent l'aménagement et le bitumage de 67 Km, la réalisation de 40 km de bretelles en route latéritique, les études, le contrôle et la supervision des travaux et le dédommagement des populations déguerpies.

«En optant pour le désenclavement de toute la zone de la rive droite du fleuve Niger entre Farié et Niamey, nous créons les conditions d'une nouvelle impulsion au développement agro-pastoral de cette zone», a déclaré le ministre de l'Equipement M. Kalla Ankouraou, dans son discours à cette occasion. Entre autres avantages de la réalisation de la route Nia-

mei-Namoro-Farié, il a énuméré le gain du temps précieux au profit des activités d'échanges entre la zone et la capitale grâce à la fin des longues attentes pour la traversée du fleuve au moyen du Bac Farié, l'accroissement de la durée de vie des véhicules et engins empruntant le tronçon tout en garantissant des conditions de transport plus confortables aux usagers.

Mieux, «la réalisation de ce tronçon va combler le maillon manquant de l'axe Ouagadougou-Dori-Téra-Niamey qui est classé route communautaire n°14 de l'UEMOA», a indiqué le ministre Ankouraou. Il a en outre annoncé l'imminence d'autres grands chantiers en perspectives, comme l'arrivée du rail au Niger, la construction d'un pont sur le fleuve Niger à Farié, la réhabilitation de la RN1 de Tsernaoua à N'Guigmi, de la route Tahoua-Arlit et le tronçon Balléyara-Filingué ; sans compter le démarrage des études techniques pour le



**Le Président de la République donnant le coup d'envoi des travaux**

bitumage, dès l'année prochaine, de plusieurs nouvelles routes dans les huit régions du pays.

Auparavant, le gouverneur de la région de Tillabéry a, après l'intervention de la maire de Bitinkodji sur la vie et la géographie de sa commune, expliqué que «la route satisfait un droit fondamental de l'homme : la communication». «Les désagréments de la traversée par le Bac Farié, a indiqué le général Youssoufa Maïga Gouverneur de la Région de Tillabéry, font que ce mode de transport n'est plus une alternative rassurante.» Selon lui, son manque de performance se trouve

aggravé par l'ensablement continu du lit du fleuve. «La perte de temps, agrandie par la traversée par le Bac Farié, enterre les avantages escomptés du délaissement de la section latéritique Niamey-Namoro-Farié», a-t-il expliqué.

A la fin de la cérémonie, le Président de la République Issoufou Mahamadou a dévoilé la plaque de lancement des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Niamey-Namoro-Farié, à la grande satisfaction des populations qui se sont mobilisées pour la circonstance.

**Mamane Abdou**

## Déclaration de la Mouance pour la Renaissance du Niger – MRN sur la situation politique nationale

Depuis le 7 avril 2011, date d'investiture de M. Issoufou Mahamadou, élu Président de la République, suite à des élections libres et transparentes, saluées par la Communauté Nationale et Internationale, le Niger a renoué avec la démocratie

Moins de quatre mois après cette prestation de serment, des bruits de bottes se font entendre.

En effet, dans la nuit du 12 au 13 juillet 2011 un groupe de militaires a tenté un coup d'Etat et projeté d'assassiner le Président de la République, chef de l'Etat, SEM. Issoufou Mahamadou.

Cette tentative de putsch, totalement anachronique au regard de multiples défis auxquels le Niger est confronté, doit interpellé tous les nigériens soucieux de la préservation du cadre démocratique, par-delà de toute appartenance politique.

Comment comprendre un tel acte alors qu'il n'existe aucune tension politique, argument classique habituellement invoqué pour justifier l'immixtion des militaires dans les affaires politiques ?

Comment comprendre un tel agissement alors que le Niger, ayant retrouvé sa place dans le concert des nations démocratiques, se voit ouvrir les portes des institutions desquelles il avait été exclu ?

Comment comprendre une telle forfaiture au moment où l'assainissement des finances publiques, la lutte contre les détournements des deniers publics et la corruption commencent à donner des résultats probants ?

Comment enfin, comprendre, une telle entreprise au moment où des grands projets sont lancés dans le pays, source de création de nombreux emplois et de relance des activités économiques ?

Cette action entreprise par un groupuscule de militaires doit interpellé toute l'armée, qui doit comprendre que le peuple nigérien a besoin d'une armée républi-

caine, prête à servir le peuple et l'Etat.

Ce projet doit inciter tous les démocrates à comprendre que la démocratie n'est pas un acquis définitif dans notre pays et que la vigilance doit être de mise pour la défendre et la sauvegarder à tout moment.

C'est pourquoi, la Mouance pour la Renaissance du Niger – MRN après avoir analysé la situation ainsi créée :

1-Condamne avec vigueur, la tentative de Coup d'Etat de la nuit du 12 au 13 juillet 2011 organisé par un groupuscule de militaires, acte constituant une remise en cause de la démocratie dans notre pays ;

2-Dénonce le projet d'assassinat sur la personne du Président de la République SEM Issoufou Mahamadou par les mêmes individus ;

3-Exhorte l'armée à continuer à soutenir les institutions de la République, et à se comporter en armée républicaine ;

4-Apporte son soutien au Président de la République et lui demande de poursuivre toutes les investigations pour identifier et traduire devant la justice les commanditaires et les auteurs de cette tentative ;

5-Salue la sérénité et le sang froid avec lesquels le Président de la République et le gouvernement ont géré cette situation ;

6-Demande au Président de la République de poursuivre son œuvre d'assainissement des finances publiques et de renaissance du Niger ;

7-Lance un appel à tous les nigériens pour qu'ils se mobilisent et défendent la démocratie si chèrement acquise par notre peuple ;

8-Demande à ses militants et militantes de se tenir prêts pour répondre à tout mot d'ordre que la Mouance pour la Renaissance du Niger – MRN- sera amener à lancer.

**Fait à Niamey, le 14 août 2011  
Vive la démocratie  
Vive le Niger**



INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION DE  
OUAHIGOUYA – SCHOOL OF MANAGEMENT  
Arrêté n°2008-038/MESSRS/DG/DGERS du 29 février 2008

### CONCOURS D'ENTREE ANNEE UNIVERSITAIRE 2011-2012

L'Institut Supérieur de Gestion de Ouahigouya – School of Management (ISGO-SM), organise le samedi 20 et le dimanche 21 août 2011, le concours de recrutement de ses étudiants en 1<sup>ère</sup> année (L1) de Licence Professionnelle en Gestion, option : «Comptabilité-Contrôle-Audit».

Ce diplôme, reconnu par le CAMES, ouvre aux différentes filières de Master de l'ISGO-SM.

Pour participer au concours, le candidat doit : (i) être titulaire du baccalauréat (quelle que soit la série), et (ii) être âgé de 23 ans au plus au 31 décembre 2011. Le concours comporte des épreuves de FRANÇAIS, de MATHÉMATIQUES et d'ANGLAIS de niveau Terminale. Il se déroulera :

1. Au Burkina, dans les trois centres ci-après :
  - A OUAHIGOUYA, dans les locaux de ISGO-SM
  - A OUGADOUGOU, au Lycée Newton
  - A BOBO-DIOULASSO, au Collège de l'Avenir
2. Au Mali, au LYCEE ASKIA MOHAMED (BAMAKO)
3. Au Niger, au COLLEGE MARIAMA (NIAMEY)

Le dossier de candidature, composé :

- d'une demande adressée au Directeur Général de GISGO
- d'une photocopie simple du BAC ou de l'attestation de réussite au BAC
- d'un extrait d'acte de naissance (la photocopie simple est acceptée)

peut être déposé auprès des Etablissements du lieu de concours ou par Internet, avec indication du lieu souhaité de composition, à l'adresse [abd.ouedraogo@gmail.com](mailto:abd.ouedraogo@gmail.com), ou [isgo@gisgo-sm.com](mailto:isgo@gisgo-sm.com), au plus tard le vendredi 19 août 2011 à 17H00.

Les candidats se présenteront au concours munis d'une pièce d'identité en cours de validité.

Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au : (00226) 40 55 32 44 / 40 55 35 25 / 72 43 07 45 / 78 57 91 13 / 70 68 80 21

**NB : Suite au ret ard accusé dans la publication des annonces au Niger , les candidats du Niger ont la possibilité à titre exceptionnel sous réserve du dépôt de leurs dossiers dans les 72 heures qui suivent la proclamation des résultats pour les admis, de participer au concours par simple inscription de leurs noms et prénoms au secrétariat du Collège Mariama qui est le lieu de la tenue du concours ou en contactant au Niger le Numéro : 96. 28. 76. 43 avant le vendredi 19 août à 17 heures.**

LIMOGEAGE DU BUREAU DE LA FENILUTTE :

## Le Ministre des sports met fin aux affaires de Abouba Ganda

**Les choses ne s'arrangent pas pour le patron de la Fédération Nigérienne de Lutte Traditionnelle, FENILUTTE. En effet, le mardi 16 août dernier, le Ministre des Sports Kounou Hassane a prononcé la dissolution du Bureau de la fédération. Trônant à la tête de la fédération depuis plusieurs années Aboubacar Seydou Ganda et son équipe sont déclarés ainsi persona non grata.**

Il a été constaté un vide au niveau des structures du sport roi au Niger que les dirigeants n'ont pas pu juguler jusqu'à la décision récente du Ministre. Bien qu'étant membre de plusieurs structures continentales, Abouba Ganda n'a pas été à la hauteur de la tâche à laquelle il devait s'atteler pour le rayonnement de la lutte traditionnelle.

Le Ministre Kounou a annoncé la mise en place d'un comité de gestion qui se chargera du toilettage des textes, le renouvellement de l'intégralité des districts, ligues et fédération. Pendant toutes ces années, et malgré les efforts fournis par l'Etat dans le domaine de la lutte, le constat est effarant, aucune structure à la base pour prendre en charge la formation et la préparation des lutteurs après le traditionnel championnat organisé annuellement. Ce qui explique la contre performance des lutteurs nigériens dans les arènes des autres pays à l'occasion des championnats continentaux. Pendant qu'au Séné-

gal et au Nigeria voisin, les lutteurs sont en permanence dans des entraînements pour garder leurs aptitudes physiques, au Niger, aucune initiative n'est développée par les dirigeants de la FENILUTTE pour créer les conditions d'animation et d'exploitation des arènes construites à grands frais par l'Etat. Une situation que le Ministre a vivement déploré.

L'autre raison qui a conduit le Ministre Kounou à prendre cette décision, c'est la guéguerre qui a entaché le renouvellement du Bureau Exécutif national qui a eu lieu à Zinder en mai dernier. Le Ministre constate dans son communiqué que « ceci a envenimé le climat déjà délétère dans le milieu de la lutte et créé ainsi une crise de confiance profonde entre le Bureau exécutif et les autres acteurs ». Déjà que les structures de la lutte ne font rien dans le cadre de la promotion, la formation et la préparation des lutteurs nigériens, ce climat de manque de confiance entre les dirigeants n'est pas une



Ministre des Sports  
Kounou Hassane



Président limogé de la FENILUTTE  
Aboubacar Seydou Ganda

bonne chose. Trop c'est trop a dit le Ministre qui a pris son bâton et a tapé fort. L'incompétence de ces dirigeants du sport national n'est plus donc à démontrer. Il faut arrêter l'hémorragie pour pouvoir sauver ce qui peut l'être. Déjà que l'organisation des derniers championnats a été un fiasco, la décision du Ministre est salutaire à plus d'un titre. Pour ce dernier championnat organisé à Tillabéry au cours de cette année 2011, plusieurs insuffisances ont été constatées. On n'a vu des lutteurs s'en prendre à mains. Aucune préparation psychologique n'a été faite aux lutteurs qui doivent observer un comportement décent dans les arènes.

On n'a aussi en mémoire la bourde de Harouna Abdou, le lutteur de Tahoua a catégoriquement refusé de participer au tournoi de la CEDEAO qui s'est tenu à Dakar au Sénégal. Autant de ratés qui laissent peu de chance à la lutte de se développer.

Du côté de la population, cette décision du Ministre a été favorablement accueillie. Il reste pour l'instant au Ministre d'aller dans le sens de son communiqué en mettant en place un comité qui sera à la hauteur de la tâche qui lui sera confiée. Mais Comme dirait l'autre, il n'est jamais trop tard pour mieux faire.

Ibrahim Amadou

REJET AU FOND DE LA REQUÊTE DU CDS-RAHAMA :

## Les choses se compliquent pour Mahamane Ousmane

Le 27 juillet 2011, le Tribunal de grande instance hors classe de Niamey déclarait, suite à son arrêt sur l'affaire qui oppose Mahamane Ousmane, président de la Convention démocratique et sociale (CDS-Rahama), à son vice-président national Abdou Labo, cinq autres vice-présidents et plusieurs militants, nulles et de nul effet les décisions de suspension d'une vingtaine de membres du parti, prises par le bureau politique du CDS.

Une décision de justice que le clan Mahamane Ousmane va attaquer à travers son conseil qui a interjeté appel. Sans recul, la Cour d'appel de Niamey, dans son arrêt n°77 en date du 12 août 2011, confirme le premier jugement. La Cour, qui a reçu en la forme la requête de la CDS-Rahama régulièrement introduite, l'a rejetée au fond et a condamné la CDS-Rahama

aux dépens. Troisième échec du camp Ousmane depuis le déclenchement de la bataille juridique, inhérente au conflit né à la veille des élections présidentielles sur la question de soutien des candidats Mahamadou Issoufou et Seïni Oumarou, l'arrêt de la Cour d'appel semble sonner le glas des "ousmanistes" face à un Abdou Labo qui n'entend aucunement céder d'un pouce à l'attitude "expulsatrice" du premier responsable du CDS depuis la création de cette formation politique qui a fait feu, à une certaine époque, dans les campagnes et hameaux du Niger, avant de connaître, crescendo, l'apex de sa descente aux enfers ces dernières années.

Le vice-président de la CDS au titre de la région de Maradi et ses partisans écartent, manifestement, toute idée des anciennes expériences qu'a connues le parti cha-

que fois qu'il s'est agi de l'alternance à la tête du CDS ou de "challenger" Mahamane Ousmane.

Trop c'est trop, semble-t-on dire ! La nouvelle génération des réformateurs, avec en leur tête, Abdou Labo, vice-président au titre de la région de Maradi, Ibrahim Halilou de Tahoua, Maïdadji Alambèye de Dosso, Ary Ibrahim de Diffa, Souley Bonto de Tillabéry et Souley Chérif de Niamey, excluent l'idée de suivre le même sort qu'Issoufou Bachard de l'ADP-Zumunci, Cheiffou Amadou du RSD-Gaskiya, Sanoussi Tambary Jackou du PNA Al'Oumma..., contraints de quitter le parti qu'ils se sont pourtant battus à implanter sur le plan national. Une fois pour toute, les contestataires comptent bien pousser M. Mahamane Ousmane à la porte de sortie, contrairement à ses vieilles habitudes. Qui, d'Ousmane et d'Abdou Labo, délogera l'autre du CDS ? Ce qui est sûr, les atouts ne sont plus les mêmes chez les deux adversaires.

Toutefois, du côté du camp Ousmane, on semble choisir la tactique du combat sur le terrain, avec un Ousmane désormais toujours accroché aux militants de la base, qu'il a abandonné durant dix ans d'exercice de pouvoir. Avec la dernière décision judiciaire, toutes les voies de recours sont, à présent, épuisées. Il ne reste plus que le



"face à face" politique, désormais inévitable, qui interviendra au cours des assises du congrès de septembre prochain. En attendant ce moment solennel et déterminant pour les deux clans, le temps est aux prières intenses pour avoir le dessus sur l'adversaire. Soit Labo et ses partisans délogent Ousmane et récupèrent le CDS, soit ils capitulent et créent leur propre parti. Au cas contraire, Mahamane Ousmane et ses pros garderont, une fois pour toute, la main haute sur leur "machin". Pour l'instant, chez les partisans de Nafarko, le congrès semble être la dernière chance pour tester le quotient de survie politique de leur patron de boulanger.

Mamane Abdou

### Communiqué de presse N°003 de l'ONIMED

Le Bureau d'Éthique et de Déontologie (ONIMED) s'est réuni en session ordinaire le samedi 13 Août 2011, afin de faire le point sur le traitement de l'information par les médias nigériens ces derniers temps.

Après examen de la situation, l'ONIMED fait les constats suivants :

1- Depuis quelques temps l'affaire dite de la tentative de coup d'Etat et les différentes affaires de détournement de deniers publics font les choux gras des médias nigériens, aussi bien publics que privés ;

2- Dans le traitement de l'information relative à ces différentes affaires, certains médias violent allègrement les règles de l'éthique et de la déontologie de la profession, en donnant la parole à des citoyens qui s'attaquent sans discernement à des Institutions comme l'armée ou en vilipendant des citoyens dont la culpabilité n'a pas encore été établie à l'issue d'un procès équitable.

aux règles de l'éthique et de la déontologie du métier de journaliste, l'ONIMED :

1- Invite les médias, notamment publics, à faire preuve de moins de zèle dans le traitement de certains sujets sensibles, en évitant de donner la parole à des citoyens qui, à tout point de vue, ne mesurent pas les conséquences désastreuses que peuvent avoir leurs propos sur la cohésion et l'unité nationales ;

2- Demande à certains médias de respecter scrupuleusement le principe de la présomption d'innocence et de laisser la justice faire son travail dans le cadre du traitement des affaires relatives à la corruption et/ou au détournement des deniers publics.

En tout état de cause, l'ONIMED rappelle aux médias et aux journalistes que la dépénalisation des délits commis par voie de presse appelle de leur part un sens aigu de responsabilité dans le traitement de l'information.

Fait à Niamey, le samedi 13 Août 2011

Le Président Illa Kané

Au vu de ces manquements graves

Visitez

[WWW.NIGERCAPITAL.com](http://WWW.NIGERCAPITAL.com)

le nouveau site d'actualités  
du Niger!



**NIGER | CAPITAL**  
Le Portail Economique du Niger.

INTERVIEW DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE DE L'ARSM

« ...de la DPG, je retiens deux choses : la création de SFD dans chaque commune et la mise à disposition des SFD, de lignes de crédit afin d'accroître leurs capacités à satisfaire les besoins de crédit des populations rurales, agriculteurs et éleveurs », déclare Mme Aminata Bâ

**A sa naissance on l'appelait la banque des pauvres, la microfinance est vite devenue un secteur financier important et de plus en plus les pouvoirs publics veulent en faire un véritable levier de développement tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Comme les banques classiques, les institutions de microfinance restent essentiellement dans les mains du secteur privé. Ce qui n'est pas sans poser la nécessité du contrôle par le pouvoir public qui intervient à travers un instrument de régulation du secteur de la microfinance. Ambitions et difficultés, pour en savoir plus nous sommes partis à la découverte de l'Agence de Régulation du Secteur de la microfinance à travers cette interview avec sa Secrétaire Exécutive, Mme Aminata Bâ.**

**La Roue de l'Histoire : Mme la Secrétaire Exécutive, on parle d'institution de microfinance et de plus en plus on parle aussi de SFD. Qu'est-ce qu'un SFD ?**

**La Secrétaire Exécutive:** SFD signifie Système Financier Décentralisé, ailleurs on l'appelle institution de microfinance, cependant les autorités monétaires ont consacré le terme de SFD à travers le cadre juridique qui régit le secteur.

Un SFD peut être qualifié d'institution financière de proximité des personnes à petits revenus, il est une émanation de la volonté des personnes qui ont décidé de mettre ensemble leurs ressources et de s'offrir du crédit. Ces SFD se retrouvent tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

**Vous avez parlé tantôt de cadre juridique ! De quoi s'agit-il précisément ?**

Les SFD sont régis depuis 1993, par une législation spécifique composée de la loi, son décret d'application et d'instructions qui précisent le champ d'application de certaines dispositions de la dite loi. Cette législation est communautaire, elle a été voulue par les autorités monétaires des pays membres de l'UEMOA.

Cependant, une nouvelle loi a été mise en vigueur en 2010 et remplace l'ancienne qui définissait les règles de création et d'activité des SFD. Au Niger elle a été insérée dans l'ordonnancement juridique en janvier sous le n° 2010 - 04-du 21 janvier 2010.

Cette loi consacre la tutelle des SFD au Ministre des Finances.

**Mais vous Madame, vous n'êtes pas à la tête d'un SFD, vous êtes à la tête de l'ARSM. Qu'est-ce que c'est l'ARSM et quelle est sa mission ?**

L'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM) a été créée par Décret n° 2007- 06/ PRN/ME/F du 21 mars 2007 dans le but de renforcer la surveillance des SFD et de veiller à une bonne application du dispositif réglementaire. Elle est composée d'une instance décisionnelle appelée Commission Nationale de Régulation de la Microfinance (CNRM) et d'une instance exécutive, le Secrétariat Exécutif, opérationnel depuis Avril 2009. Elle est rattachée au cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances et jouit d'un fonctionnement autonome.

A ce titre, elle se voit investie, selon le dit décret, de six prérogatives : (i) la délivrance des autorisations d'exercice , (ii) la diffusion de l'information sur la ré-

glementation , (iii) la faculté de sanctionner , (iv) la surveillance des SFD à partir de la production d'états déclaratifs obligatoires et des inspections, (v) la collecte, le traitement et la diffusion de l'information à partir des déclarations auxquelles sont astreints les SFD, et (vi) l'instauration d'une collaboration étroite de l'Agence avec les différents acteurs du secteur de la Microfinance.

En résumé, cette surveillance s'exerce selon deux modes de contrôle :

- Un contrôle à priori, par l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'exercice soumis par les promoteurs de SFD ;

- Un contrôle à postériori, par l'analyse des états financiers, rapports annuels des SFD, données périodiques et des inspections sur place de ces SFD

Cette surveillance est exercée conjointement avec la BCEAO. En plus de la BCEAO et du Ministère de l'Economie et des Finances, d'autres acteurs sont présents dans le secteur de la microfinance ; il s'agit de l'Association Professionnelle des SFD, des ministères sectoriels tels le Ministère de l'Agriculture, le Ministère du plan et la SDR dans sa composante 5 « appui aux systèmes financiers ruraux » ; des PTF dont le PNUD/FENU chef de file dans ce domaine, l'Union Européenne et la Coopération Technique Belge, la Banque Mondiale pour ne citer que ceux-là. Mais tous ces acteurs exercent sans synergie faute de Stratégie Nationale de Microfinance.

**On imagine déjà quelques difficultés, mais dans ces conditions comment se porte alors le secteur ?**

Le secteur compte 109 SFD en 2010. Certains se portent bien, mais d'autres sont en difficultés et même en crise. A l'ARSM, nous essayons tant bien que mal de leur apporter, par nos missions de suivi et de contrôle, les appuis nécessaires à leur professionnalisation.

**Quelles sont les raisons de ces difficultés ?**

Les raisons sont multiples : il y'a la mal gouvernance, la propension rapide et incontrôlée, et le manque de professionnalisme notamment pour ceux qui sont implantés en zone rurale. A cela s'ajoute le fait que la plus part de ces institutions ne mettent pas l'accent sur un principe fondamental, la mobilisation de l'épargne ; les promoteurs se focalisent dès l'obtention de leur autorisation d'exercice sur la recherche de lignes de crédit, alors même qu'ils n'ont pas fait la preuve de leurs capacités à bien gérer leur institu-

tion.

En outre, à l'échelle nationale, il n'existe pas de structure de promotion du secteur de la microfinance qui pourrait prendre en charge le volet renforcement de capacités. Ailleurs, ce sont les partenaires techniques et financiers qui appuient directement ou à travers les organes de promotion les SFD ; malheureusement dans notre pays ce dispositif est absent.

**Et pourquoi ? Qu'est ce qui peut expliquer ce retard ?**

La raison essentielle est due à l'instabilité politique qui n'a pas permis une continuité dans l'assistance technique des réseaux en émergence depuis les années 1990. Du côté des pouvoirs publics, il a manqué une volonté forte pour développer le secteur. Les acteurs de la microfinance n'ont pas également été très offensifs, car de par leurs actions de lobbying, ils auraient pu emmener les 10 dernières années, les autorités à comprendre l'importance de ce secteur et à agir en conséquence. C'est vrai que le contexte était très sensible, mais il était possible de faire comprendre à nos dirigeants que l'on peut allier les préoccupations politiques avec le développement et la pérennisation de SFD professionnelles pour une prise en charge efficace des activités de microfinance. Dans certains pays de la sous région, cela a été possible, pourquoi pas chez nous ?

**Est-ce à dire que dans ce secteur également notre pays est le dernier ?**

Hélas oui !!

**Il y a peut-être quelque espoir de redresser la barre. Dans la DPG, une place a été faite à la microfinance.**

En effet ; de la DPG, je retiens deux choses : la création de SFD dans chaque commune et la mise à disposition des SFD, de lignes de crédit afin d'accroître leurs capacités à satisfaire les besoins de crédit des populations rurales, agriculteurs et éleveurs. Nous nous en réjouissons, car cela traduit un engagement des autorités à développer le secteur à travers le soutien aux SFD, mais aussi à l'autorité de surveillance qu'est l'ARSM. Car si les autorités veulent intensifier le financement du monde rural, il faudrait également qu'elles dotent l'ARSM de moyens conséquents qui lui permettront de suivre de façon soutenue les SFD afin que les ressources mises à leur disposition et l'épargne mobilisée auprès des ruraux soient préservées.

Cependant, il faudrait songer à la création de la structure qui devra prendre en charge la promotion du secteur de la microfinance. Si la DPG fixe les orientations du Gouvernement, les techniciens doivent en analyser la faisabilité et concevoir des stratégies pour sa mise en oeuvre.

Car comme je le disais tantôt, un SFD est l'émanation de la volonté de personnes qui ont décidé de mettre ensemble leurs efforts financiers, techniques et humains pour exercer des activités de



microfinance ; ce sont donc des entreprises purement privées.

La structure de promotion si elle existait aurait à créer les meilleures conditions possibles pour soutenir ces initiatives privées :

- d'abord par la conduite, à l'échelle nationale, d'une étude diagnostic devant ressortir les potentialités mais aussi les contraintes du marché. Les conclusions de l'étude une fois validée et diffusée dans les régions pourraient motiver des personnes à opérer dans le secteur ;

- ensuite avec l'appui des promoteurs dans le montage des dossiers de demande d'autorisation d'exercice; l'ARSM reçoit des demandes d'agrément, mais du fait que ces documents ne soient pas de bonne qualité, le plus souvent l'instruction aboutit à un rejet, malgré les différents échanges avec les promoteurs. Or si les dossiers sont montés par des professionnels, l'examen de ces dossiers pourrait aboutir à des issues heureuses ;

En somme, cette entité prendrait en charge la mise en œuvre ou le suivi du plan d'action de la Stratégie Nationale de Microfinance qui va être bientôt révisée.

**On voit qu'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer le secteur de la microfinance. Mme la Secrétaire Exécutive, qu'est ce que vous attendez de vos partenaires ?**

Notre souhait est que le secteur de la microfinance se développe car la microfinance, si elle est bien conduite, est un véritable outil de lutte contre la pauvreté. Par exemple, nous avons eu l'occasion de rencontrer et de discuter au Bangladesh, avec des personnes que la Grameen Bank a sorties de la mendicité grâce au crédit.

Mais pour que la microfinance se pratique efficacement, il faut d'un côté qu'une structure prenne en charge la promotion des SFD et que l'ARSM supervise efficacement ces SFD, dans une parfaite synergie d'actions.

Tout cela demande, certes, des moyens financiers que les pouvoirs publics doivent rechercher, tant sur le plan interne qu'auprès des PTF traditionnels et du MCC qui a soutenu de nombreux pays de la sous région dans ce domaine.

**Interview réalisée par Ibrahim Elhadj dit Hima**

UN NUMÉRO VERT AU NIGER :

# La chasse des Corrompus et corrupteurs est ouverte

**Fini le temps de lutte contre la corruption par des mots et sans engagement politique. Les nouvelles autorités nigériennes ont décidé qu'un tel combat se fasse par des actes. La matérialisation de cette profession de foi vient d'être concrétisée à travers la mise en service d'un numéro vert, pour dénoncer les pratiques corruptives. La cérémonie inaugurale de ce service a eu lieu le samedi 13 août 2011 au ministère de la Justice, en présence du Premier ministre M. Brigi Rafini, du ministre de la Justice Marou Amadou, de plusieurs responsables des Institutions de la 7<sup>ème</sup> République et membres du gouvernement.**

**Un combat nécessaire pour la crédibilité de la justice**

Annoncé en mai dernier en conseil des ministres, l'institution de ce numéro vert est une trouvaille du ministre de la justice Garde des Sceaux M. Marou Amadou. Une telle innovation vise à mettre les personnes honnêtes vivant sur le territoire national au cœur du combat contre les pratiques corruptives et assimilées. Aussi, au gré de ce projet, l'Etat entend œuvrer pour la culture des valeurs morales qui ont disparu dans l'administration publique et la gestion des deniers publics, en donnant à tous et à toutes la possibilité de dénoncer les agents indécents qui ont fait des tentacules partout ailleurs dans les rouages de l'administration publique et privée. Donc, les populations nigériennes témoins d'un acte illicite constitutif de corruption peuvent désormais se plaindre en appelant gratuitement le numéro 08-001-111.

Depuis l'inauguration de la ligne verte le samedi 13 août, la moyenne d'appels par jour tourne entre 200 et 300 appels, apprend-on. En plus de la ligne verte, il a été prévue la création d'une adresse électronique, pour également permettre à toute personne, victime ou témoin oculaire des faits constitutifs de corruption ou d'interventionnisme, de saisir la justice. Le ministre

a annoncé en mai 2011 en marge d'un conseil des ministres que les poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs et leurs complices ne pourront être engagées que seulement lorsque les faits sont avérés. Notons que la ligne verte sera étendue à d'autres secteurs de l'Etat, pour ramener la confiance entre les usagers de services et les agents de l'Etat. Mettant l'accent sur le secteur de la justice, le ministre Marou Amadou a déclaré lors d'un point de presse, c'était en mai dernier, que la volonté la plus ardue du gouvernement à travers l'institution de cette ligne verte «est de redorer le blason de la justice, lui donner un certain prestige dont elle a tant besoin pour que s'établisse à nouveau la confiance entre la justice et le justiciable». Il avait averti que toute personne qui prend «le risque d'influencer un magistrat dans tel ou tel sens, ou tout magistrat qui se laisse influencer dans de pareilles conditions», leurs dossiers seront directement transmis au Procureur, a-t-il menacé. Et le ministre de la Justice d'ajouter que : «il est grand temps que les uns et les autres comprennent que la justice est rendue au nom du peuple nigérien, et le peuple attend que cette justice soit une justice sûre, une justice qui rassure».

**Un administrateur intègre issu de la**

## Yaëlle Link décorée «membre d'honneur Maison de la Presse» du Niger

**«J'ai trouvé les nigériens très serviables et attentifs envers les étrangers. Mes collègues de la Maison de la Presse, j'avoue que vous allez beaucoup me manquer en raison des solides liens d'amitié que j'ai eus avec vous. Je quitte le Niger dans l'espoir de revenir un jour pour continuer l'œuvre que j'ai commencée avec vous mes amis. Merci pour tous les égards».**

C'est en ces termes que Mlle Yaëlle Link s'est exprimée dans l'après-midi du mardi 2 août 2011, à l'occasion de la cérémonie de décoration et d'au-revoir que le président du conseil d'administration de la Maison de la presse, M. Boubacar Diallo a organisée à l'honneur de cette dernière en fin de mission au Niger, faisant ainsi de Yaëlle Link Membre d'honneur de la Maison de la Presse du Niger, pour ses bons et loyaux sacerdoces au service de la presse nigérienne. Cette cérémonie s'est déroulée dans une liesse générale en présence de la grande famille de la presse nigérienne et des responsables de la Maison de la Presse.



Yaëlle Link est arrivée au Niger en août 2009, en tant qu'assistante technique pour la coopération allemande, responsable de gestion des connaissances. Elle a été mise à la disposition de la Maison de la Presse en août 2010, où elle a dispensé plusieurs modules de formation sur les technologies de l'information et de la communication au profit des journalistes professionnels, notamment les anima-

teurs du site medianiger.info, aux étudiants de l'Institut de formation aux techniques de l'information et de la communication (IFTIC) et même à des étudiants de l'Université de Niamey admis à un stage en journalisme presse écrite organisé par l'Administration de la Maison de la Presse.

Source : medianiger.info

**société civile**

Le service en charge de conduire cette opération, a comme administrateur et rapporteur général, Elhadji Idi Abdou, une icône nationale dans la défense des droits de l'Homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Elhadji Idi Abdou a été à l'avant garde de la lutte contre le Tarzartché, cette entreprise de remise en cause de la démocratie qui a coûté à l'ancien Président Tandja Mamadou son fauteuil présidentiel, avec le coup d'Etat intervenu le 18 février 2010. Sous la transition conduite par le chef de l'Etat Djibo Salou comme aujourd'hui sous le règne de Mahamadou Issoufou, cet acteur de la société civile a fait le pari de dénoncer les pratiques corruptives et autres dérives qui handicapent le bon fonctionnement de l'Etat de droit et la gouvernance. L'Administrateur est entouré d'une équipe chevronnée qui reçoit les appels, identifie les numéros d'appels et les personnes plaignantes ainsi que les plaintes qui sont consignés dans des gros registres et transmis à qui de droit.

Il faut dire qu'une semaine auparavant, le Gouvernement a procédé à la création d'une Haute autorité de lutte contre la corruption et les Infractions Assimilées, qui sera présidée par un Magistrat M. Issoufou Boureima, secondé par un autre acteur de la société civile en l'occurrence, Elhadj Hamissou Moumouni, le célèbre président du présidium de la CSCN.

**Des dénonciations justes et fondées**

Notons que seules les dénonciations fondées et justes pourront faire l'objet d'une poursuite judiciaire devant les tribunaux. Les autorités en charge de conduire cette opération ont assuré que des dispositions sont prises pour éviter le risque de délation contre des honnêtes citoyens. Toute



dénonciation calomnieuse ne sera pas prise pour argent comptant et expose son auteur à une sanction pénale.

Il faut noter que l'inauguration de cette ligne verte coïncide avec la visite de travail que conduit une équipe d'experts internationaux chargée d'évaluer les progrès du Niger en matière de lutte contre la corruption. Classé 123<sup>ème</sup> dans le dernier rapport de l'ONG Transparency International, le Niger est perçu comme l'un des pays où les pratiques corruptives sont très développées. Le rapport 2010 de Transparency International conclut que le phénomène de la corruption n'a épargné aucun des 178 Etats concernés par ladite enquête. Ironie du sort, c'est surtout dans les Etats réputés ardents défenseurs des principes de la bonne gouvernance et de la transparence, notamment dans les pays en voie de développement que le phénomène est assez perçu, regrette Transparency International.

Lamine Souleymane

## Les jeunes font front commun pour un cadre de vie saint au Niger

A l'instar d'autres pays de la sous région, la jeunesse nigérienne s'organise pour arracher plus de droits. Six organisations de jeunes, de droit nigérien, se sont coalisées ce vendredi 12 août 2011 pour former un seul bloc dénommé «Front des Jeunes pour la Participation au Développement (FJPD)». Dans la déclaration rendue publique à cet effet, les six organisations membres du FJPD ont unanimement condamné le coût élevé de la vie notamment la hausse des prix des produits de grande consommation (les céréales, les condiments, la viande, le sucre, le mètre cube d'eau, l'électricité, le carburant, le logement) et ont demandé au Gouvernement de prendre toutes les dispositions pour intervenir sur le marché. Elles ont en outre dénoncé les pratiques corruptives et les cas de détournements des biens publics qui défraient la chronique depuis près de quatre mois. Aussi, elles exigent que la lumière soit faite sur les présumés détournements et le paiement de fausses factures dénoncés par la presse. Enfin elles ont demandé au Gouvernement de mener un audit général de la Transition militaire dont la gestion à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). L'annonce portant création de cette structure qui se veut un cadre fédérateur des jeunes intervient à l'occasion de la journée internationale de la jeunesse célébrée ce 12 août et institutionnalisée par la résolution 54/120 des Nations-Unies, pour marquer sa volonté et celle des gouvernements à placer les préoccupations des jeunes au cœur des politiques de développement. Elle intervient aussi à un moment où les jeunes donnent de la voix à travers des émeutes pour exiger plus de droits. Rappelons que l'actuel Président de la République, Mahamadou Issoufou, est porteur d'un programme de lutte contre le chômage des

jeunes qui vise la création de 50.000 emplois par an et ce, pendant cinq ans. Celui-ci a, lors du 17<sup>ème</sup> Sommet des Chefs de l'Etat de l'Union Africaine tenu à Malabo en Guinée Equatoriale, réaffirmé sa volonté de mettre les préoccupations de la jeunesse au cœur de son mandat qui prendra fin en 2016. L'UA a encouragé les Etats à mettre en œuvre des politiques de développement favorables à l'autonomisation et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Lamine Souleymane

## La Roue de l'Histoire

Hebdomadaire nigérien d'informations générales, d'analyse et de formation

**Siège : CCOG sur la route SONITRA V**

Contact Téléphonique :  
96 96 45 85

96 96 90 24 - 96 96 45 61-96 96 44 27

www.nigerdiaspora.com

E-mail : ismaellaoual@yahoo.fr

yahaya\_garba@yahoo.fr

Fondateur

**Sanoussi Tambari Jackou**

Directeur de Publication,

**Laoual Sallaou Ismaël**

Rédacteur en Chef

**Ibrahim Elhadj dit Hima**

Comité de Rédaction

**Yahaya Garba**

**Ismaël Laoual Sallaou**

**Sanoussi Tambari Jackou**

**Mamane Abdou**

**Ibrahim Amadou**

**Lamine Souleymane**

**Ibrahim Elhadj dit Hima**

Service Commercial

**Yahaya Garba**

Saisie/ Routage

**Ibrahim Amadou**

**Ibrahim Moussa**

Impression

**2000 Exemplaires NN**